

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme
ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER
Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon
(Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

13. Renouvellement du contrat d'abonnement entre la commune de Boisseuil et la radio Flash FM.

Par délibération en date du 25 mars 2025 le conseil municipal avait décidé de renouveler son contrat
d'abonnement avec la radio Flash FM afin de diffuser les événements organisés par la commune dans
la rubrique agenda de la radio à la fois sur l'antenne, le site internet et l'application Flash FM.

Le contrat d'une durée d'un an prendra fin le 30 mars 2026. A ce titre et dans la mesure où cet outil a
permis une diffusion avec un rayonnement plus large que celui du territoire de la commune des
événements organisés par Boisseuil, il apparaît opportun de signer un nouveau contrat pour une durée
d'un an.

La formule d'un an s'élève à 290 € et permettra de diffuser 2 manifestations par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat d'abonnement d'un montant de
290 € avec la Radio Flash FM ainsi que tout document devant intervenir dans ce
cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune
de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 4 mars 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON

